

# La Gazette de Sorel.

71

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHÉ, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

### TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'YAMASKA.

**CETTE** société compte 182 membres dont la souscription s'élève à \$364. En ajoutant à ce montant l'octroi du gouvernement, \$664, et la balance en caisse de l'année précédente nous arrivons à une recette de \$1250 couvrant amplement les dépens. Le comté d'Yamaska a parfaitement bien agi en adoptant les concours des récoltes sur pied et en n'admettant que les animaux et les produits de laiterie à son exposition d'automne. Nous le félicitons, mais ce n'est que le premier pas dans la bonne voie et il ne faut pas en rester là, il faut hardiment adopter un parti de labour en même temps que l'exposition. Il faut aussi abandonner les concours par parcs pour les récoltes sur pied. Il vaut mieux offrir des prix plus considérables, mais moins nombreux, pour lesquels les agriculteurs de tout le comté concourront. Il faut également agrandir les étendues exigées pour le concours. Qu'est-ce qu'un arpent de prairie? Mettez donc 10 arpents de prairie, et 20 arpents de pâturage ou quelque chose d'approchant. Nous ne voyons pas de prix pour les récoltes sarclées fourragères, les betteraves, carottes, navets, fèves à cheval; ce sont pourtant des récoltes améliorantes bien plus importantes à encourager que la culture du blé. Là où il y a de riches prairies, des pâturages abondants, des récoltes sarclées fourragères, vous pouvez compter sur d'immenses récoltes de bons grains.

Pourquoi le comté d'Yamaska ne ferait-il pas comme Beauharnois et n'importerait-il pas des reproducteurs de choix? Les \$222 restant en caisse seraient employées avec infiniment plus de profit pour les sociétés si elles avaient été placées dans l'achat de quelques béliers ou quelques taureaux améliorés. Les espèces porcine et chevaline n'exigent pas moins de soin; car elles sont bien dégénérées malheureusement et ne peuvent donner quelques profits qu'en s'améliorant par une infusion constante de sang importé. Les dépenses se répartissent comme suit: Récoltes sur pied, \$400. Concours d'animaux reproducteurs, \$200. Graine de tige, \$364. La balance en caisse étant de \$222. Espérons que nos suggestions seront comprises et que le prochain rapport de la société fera foi des progrès réalisés par l'intelligent comté d'Yamaska.—*Revue Agricole.*

### Exhibition du Comté d'Yamaska.

L'Exhibition annuelle du Comté d'Yamaska, a eu lieu à St. François-du-Lac, le 10 Octobre dernier. Les prix ont été accordés comme suit, savoir:

- BAIE DU FEBVRE.**  
 Pour les 2 meilleurs arpents de Blé.  
 No. 1 A. L. Gouin, \$3,00; 2 J. B. Barbeau, 2,50; 3 Narcisse Gouin, 2,00; 4 Colbert Côté, 1,50;  
 Pour les 2 meilleurs arpents de Foin.  
 No. 1 François Précourt, 3,00; 2 Jos. Précourt, 2,50; 3 Michel Barbeau, 2,00; 4 A. L. Gouin, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpents de Pois.  
 No. 1 Stanislas Elie, \$3,00; 2 Charles Lemire, 2,50; 3 J. B. Payet, 2,00; 4 J. B. Benoit, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpt. d'Avoine.  
 No. 1 Jos Précourt, \$3,00; 2 François Jeannelle, 2,50; 3 J. B. Benoit, 2,00; 4 Calixte Gouin, 1,50.  
 Pour le meilleur 1/2 arpt. de Bléinde.  
 No. 1 Antoine Manseau, \$2,50; 2 Raphaël Côté, 2,00; 3 François Jeannelle, 1,50; 4 Jos Précourt, 1,00  
 Pour les 2 meilleurs arp. de Sarazin.  
 No. 1 Moïse Gouin, 2,50; 2 Stanislas Elie, 2,00; 3 Antoine Proulx, 1,50; 4 Calixte Gouin, 1,00.

Pour le meilleur arpent de Patates.  
 No. 1 André Lafond, \$2,50; 2 Colbert Côté, 2,00; 3 Delle, Lauzeau, 1,50; 4 Louis Barbeau, 1,00.

### PIERREVILLE.

- Pour les 2 meilleurs arpents de Blé.  
 No. 1 Moïse Dérusseau, \$3,00; 2 Alphonse Gill, 2,50; 3 Daniel Capisran, 2,00; 4 Jos Lemaire, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpts. de Foin.  
 No. 1 Daniel Capisran, 3,00; 2 Antoine Gagnon, 2,50; 3 Adolphe Parent, 2,00; 4 François Lapin, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpents de Pois.  
 No. 1 Louis Turcotte, 3,00; 2 Charles Barbeau, 2,50; 3 Charles Tessier, 2,00; 4 Onézime Gouin, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpents d'Avoine.  
 No. 1 Jos Lemaire, 3,00; 2 Michel Allard, 2,50; 3 Napoléon Gill, 2,00; 4 A. L. Mercure, 1,50.  
 Pour le meilleur 1/2 arpt. de Bléinde.  
 No. 1 Elie Gill, 2,50; 2 J. B. Charland, 2,00; 3 Félix Gouin, 1,50; 4 Moïse Boisvert, 1,00.  
 Pour les 2 meilleurs arp. de Sarazin.  
 No. 1 Raphaël Descheneau, 2,50; 2 Alexis Lemire, 2,00; 3 J. B. Bernier, 1,50; 4 Jos Hébert, 1,00.  
 Pour le meilleur arpent de Patates.  
 No. 1 Charles Houle, 2,50; 2 Ths. Mauvahl, 2,00; 3 Adolphe Rousseau, 1,50; 4 Honoré Gill, 1,00.

### ST.-ZÉPHIRIN.

- Pour les 2 arpents. Foin,  
 1 François-X. Labaie, père, \$3,00; 2 Mathias Houle, 2,50; 3 Pierre Maillet, 2,00; 4 Paul Lemaire, 1,50;  
 Pour les meilleurs 2 arpents. Blé.  
 1 Grégoire Frécheite, 3,00; 2 Frs. Labaie, 2,50; 3 Félix Joviras, 2,00; 4 Pierre Smith, 1,50;  
 Pour les meilleurs 2 arpents. Pois.  
 1 Jérémie Boisclair, 3,00; 2 Frs. X. Labaie, père, 2,50; 3 Antoine Boisclair, 2,00; 4 Jos Biron, 1,50;  
 Pour les meilleurs 2 arpents d'Avoine.  
 1 Paul Lemaire, 3; 2 Grég. Marcotte, 2,50; 3 Frs X Labaie, fils, 2,00; 4 Pierre Smith, 1,50;  
 Pour le meilleur 1/2 arpent Blé-d'Inde.  
 1 Jos Biron, 2,50; 2 Xavier Proulx, 2,00; 3 Baptiste Maillet, 1,50; 4 P. Smith, 1,00;  
 Pour les meilleurs 2 arpents Sarazin.  
 1 Jos Biron, 2,50; 2 Chs Frécheite, père, 2,00; 3 Isaac Lemire, 1,50; 4 P. Smith, 1,00;  
 Pour le 1/2 arpt. Patates.  
 1 Paul Duguay, 2,50; 2 Baptiste Maillet, 2,00; 3 Paul Lemaire, 1,50; 4 Isaac Lemire, 1,00;

### ST.-DAVID.

- Pour les 2 arpents. Foin,  
 No. 1 Pierre Paulhus \$3,00; 2 Jos David Joyal, 2,50; 3 Moé Fortier, 2,00; 4 Benjamin Théron, 1,50;  
 Pour les meilleurs 2 arpents de Blé.  
 1 David Vincent 3,00; 2 Louis St. Germain 2,50; 3 Bazile Proulx, 2,00; 4 Antoine Proulx, 1,50;  
 Pour les meilleurs 2 arpents d'Avoine.  
 1 Jean Darnand, \$3,00; 2 Cléophas Houle, 2,50; 3 David Vincent, 2,00; 4 Moïse Bourque, 1,50;  
 Pour le meilleur arpent patates.  
 1 J. B. Commeault, 2,50; 2 Théophile Brouillard, 2,00; 3 Etienne Gagnon, 1,50; 4 Maxime Paulhus, 1,00;  
 Pour les meilleurs 2 arpents de Pois.  
 1 Hubert Verrier, 3,00; 2 Théophile Brouillard, 2,50; 3 Maxime Paulhus, 2,00; 4 François Joyal, 1,50;  
 Pour les 2 meilleurs arpents Sarazin.  
 1 Joseph Blanchard, 2,50; 2 Moïse Fortier, 2,00; 3 Maxime Paulhus, 1,50 4 Etienne Gagnon, 1,00;  
 Pour le meilleur 1/2 arpt. de Bléinde.  
 1 Octave Houle, 2,50; 2 Octave Poirier, 2,00; 3 Etienne Gagnon, 1,50; 4 Joseph Joyal, 1,00;  
**ST. MICHEL D'YAMASKA.**  
 Pour les 2 meilleurs arpents. de Blé,

No. 1 Jos Parenteau, 3,00; 2 Lactance Tonnancour, 2,50; 3 Jos Tonnancour, 2,00; 4 Edouard Laveau, 1,50.

- Pour les 2 meilleurs arpts. de Foin.  
 No. 1 Louis Fourquin, 3,00; 2 Pierre Bergeron, 2,50; 3 Paul Payan, 2,00; 4 Léon Rousseau, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpts. de Pois.  
 No. 1 Jos G. Arcand, 3,00; 2 Louis Parent fils, 2,50; 3 Louis Fagnant, 2,00; 4 Roch Fortier, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpt. d'Avoine.  
 No. 1 Jos Villard, 3,00; 2 Alphonse Cardin, 2,50; 3 Bazile Cardin, 2,00; 4 Jos J. B. Salvas, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpents. Sarazin  
 No. 1 Isaac Tonnancour, 2,50; 2 Bélarmin Groleau, 2,00; 3 Pierre Bergeron, 1,50; 4 Louis Parent fils, 1,00.  
 Pour le meilleur 1/2 arpt. de Bléinde.  
 No. 1 Louis Parent fils, 2,50; 2 Jos J. Salvas, 2,00; 3 Olivier Jos Salvas, 1,50; 4 Olivier Parenteau, 1,00.  
 Pour le meilleur arpent de Patates.  
 No. 1 Noël Fourquin, 2,50; 2 Roch Fortier, 2,00; 3 Jos. M. Fourquin, 1,50; 4 Louis Fagnan, 1,00.

### ST. FRANÇOIS.

- Pour les 2 meilleurs arpents de Blé.  
 No. 1 Calixte Courchaîne, 3,00; 2 Bazile Landry, 2,50; 3 Dominique Courchaîne, 2,00; 4 Jos Fortier, 1,50.  
 Pour les 2 meilleurs arpents de Pois.  
 No. 1 Félix Gill, 3,00; 2 Augustin Carrier, 2,50; 3 Isaac Desmarais, 2,00; 4 Jos Lemaire, 1,50.  
 Pour le meilleur 1/2 arpt. de Bléinde.  
 No. 1 Jos Desmarais, 2,50; 2 Isaac Desmarais, 2,00; 3 Edouard Despin, 1,50; 4 Jos Fortier, 1,00.  
 Pour les 2 meilleurs arpents de Foin.  
 No. 1 Félix Gill, 3,00; 2 Isaac Desmarais, 2,50; 3 O. H. Coahu, 2,00; 4 David Gill, 1,50.  
 Pour le meilleur arpent de Sarazin.  
 No. 1 Jos Côté, 2,50; 2 Etienne Boucher, 2,00; 3 Israël Desmarais, 1,50; 4 Jos Fortier, 1,00.  
 Pour les 2 meilleurs arpts. d'Avoine.  
 No. 1 Etienne Boucher, 3,00; 2 Calixte Courchaîne, 2,50; 3 Augustin Carrier, 2,00; 4 Jos Carrier, 1,50;  
 Pour le meilleur arpent de Patates.  
 No. 1 Isaac Desmarais, 2,50; 2 Dominique Courchaîne, 2,00; 3 Edouard Despin, 1,50; 4 Jos Fortier, 1,00.

### ETALONS DE 4 ANS À 8.

- Pour le 1/2 arpt. Ealon.  
 1 Adolphe Parent 5,00; 2 Joseph Tonnancour 4,00; 3 Bazile Cardin 3,00; 4 François Jeannelle 2,00;

### ETALONS DE 3 À 4.

- 3 Joseph Salvas 2,00;  
**CHEVEAUX DE TRAIT.**  
 Pour les 2 meilleurs chevaux de traits.  
 1 L. A. Sénécal 4,00; 2 J. B. Charland 3,00; 3 Michel Barbeau 2,00; 4 Joseph Biron 1,00;

- JUMENTS POULINIÈRES AVEC LEURS POULINS.**  
 Pour la 1/2 jument Poulinière.  
 1 Calixte Gouin 6,00; 2 Joseph Précourt 5,00; 3 L. A. Sénécal 4,00; 4 J. G. Arcand 3,00; 5 A. Mercere 2,00;

- POULINS DE 2 À 3 ANS.**  
 Pour le 1/2 arpt. Poulin.  
 1 Moïse Dérusseau 3,00; 2 Calixte Gouin 2,50; 3 Augustin Carrier 2,00; 4 Louis Turcotte 1,00;  
**POULICHES DE 2 À 3 ANS.**  
 Pour la 1/2 Poulliche.  
 1 Maxime Paulhus 3,00; 2 Joseph Précourt 2,50; 3 François Labaie 2,00; 4 Hubert Verrier 1,00;  
**POULINS DE 1 À 2 ANS.**  
 Pour le 1/2 arpt. Poulin  
 1 Joseph Hamel 3,00; 2 Michel Barbeau 2,50; 3 François Jeannelle 2,00; 4 A. Mercure 1,00;  
**POULICHES DE 1 À 2 ANS.**  
 Pour la 1/2 Poulliche.  
 1 A. L. Gouin 3,00; 2 Onézime Gouin 2,50; 3 Louis Fagnant 2,00;

### TAUREAUX DE 3 À 4 ANS.

- Pour le 1/2 arpt. Taureau.  
 1 Charles Barbeau 4,00; 2 L. A. Sénécal 3,00; 3 Joseph Précourt 2,00;  
**TAUREAUX DE 2 À 3 ANS.**  
 Pour le 1/2 arpt. Taureau.  
 Calixte Gouin 3,00; 2 Narcisse Gouin 2,00; 3 Colbert Côté 1,50; 4 Bazile Cardin 1,00;  
**TAUREAUX DE 1 À 2 ANS.**  
 Pour le 1/2 arpt. Taureau.  
 1 Stanislas Elie 3,00; 2 A. L. Gouin 2,00; 3 Joseph Tonnancour 1,50; 4 L. A. Sénécal 1,00;  
**VACHES LAITIÈRES.**  
 Pour la 1/2 vache Laitière  
 1 Louis Lalleur 4,00; 2 Calixte Gouin 3,50; 3 J. B. Benoit 3,00; 4 François Lupien 2,50; 5 J. G. Arcand 2,00;

### TAUREUX DE 1 À 2 ANS.

- Pour la 1/2 arpt. Taureau.  
 1 Louis Lalleur 2,00; 2 Isaac Tonnancour 1,50; 3 Charles Barbeau 1,00;

### TAURES DE 2 À 3 ANS.

- Pour le 1/2 arpt. Taureau.  
 1 A. L. Gouin 2,00; 2 Stanislas Elie 1,50; 3 Bazile Cardin 1,00;

### VEAUX DE L'ANNÉE.

- Pour le 1/2 arpt. Veau.  
 1 J. G. Arcand 3,00; 2 Alexandre Simonneau 2,50;

### GÉNISSES DE L'ANNÉE.

- Pour la 1/2 génisse.  
 No. 1 Antoine Proulx, 3,00; 2 Calixte Gouin, 2,50; 3 Félix Gouin, 2,00; 4 Alexandre Simonneau, 1,00.

### BÉLIERS DE 2 À 3 ANS.

- Pour le 1/2 arpt. Bélier.  
 No. 1 Onézime Gouin, 3,00; 2 A. L. Gouin, 2,50; 3 J. B. Benoit, 2,00; 4 Félix Gill, 1,50; 5 Stanislas Elie, 1,00.

### BREBIS PAR PAIRES.

- Pour la 1/2 paire.  
 No. 1 Onézime Gouin, 3,00; 2 Jos Salvas, 2,50; 3 J. B. Benoit, 2,00; 4 Moïse Gouin, 1,50; 5 J. Michel Côté, 1,00;

### BREBIS DE L'ANNÉE.

- Pour la 1/2 brebis.  
 No. 1 J. B. Commeault, 2,00; 2 Moïse Gouin, 1,50; 3 J. Michel Côté, 1,00; 4 Jos Salvas, 0,50;

### BÉLIÈRE DE L'ANNÉE.

- Pour le 1/2 arpt. Bélière.  
 No. 1 J. B. Commeault, 2,00; 2 Dominique Courchaîne, 1,50; 3 Roch Fortier, 1,00; 4 Onézime Gouin, 0,50;

### BEURRE PAR 25 LIVRES.

- No. 1 François Lupien, 2,00; 2 Charles Barbeau, 1,75; 3 Félix Gouin, 1,50; 4 Narcisse Gouin, 1,25; 5 F. X. Labaie, 1,00; 6 Onézime Gouin, 0,50.

TH. MAURALT, Secrétaire.  
 St. Thomas-Pierreville 15 Octobre, 1867.

### EXTRAITS

#### De la correspondance de Frédéric Gaillardat.

Paris, 1er octobre 1867.

Plus l'on considère les paroles et les actes du gouvernement français dans les événements de ces derniers temps, et plus on est obligé de reconnaître qu'il espère et veut rester en paix avec l'Allemagne; à moins qu'il ne dise, en toutes circonstances, le contraire de ce qu'il pense et de ce qu'il fait; politique dans laquelle il entrerait encore plus de naïveté que de duplicité, comme le fait remarquer M. Emile de Girardin, car la défection de l'Allemagne est tellement excitée, qu'il serait puéril d'espérer la tromper et la prendre au dépourvu. Or, dans le remarquable discours qu'il a prononcé au Reichstag du Nord pour justifier les concessions faites par la Prusse dans l'affaire de Luxembourg, M. de Bismark a dit qu'il s'applaudissait d'avoir fait le sacrifice d'un droit douteux au maintien de la paix, "maintien auquel il croyait, malgré tous les commentaires." Ces paroles d'un homme aussi perspicace ont une signification considé-

nable comme contresing de celles prononcées par l'empereur à Amiens et par M. Rouher à Nantes. A Amiens, Napoléon III a dit que "le pays comptait avec raison sur le maintien de la paix." A Nantes M. Rouher a dit: "Toute la politique de l'empereur a pour but le maintien de la paix et sa longue durée... Croyez-moi, l'empereur ne se laissera pas détourner des gloires fécondes de la paix." On ne saurait être plus affirmatif.

A l'époque où l'empereur et son ministre faisaient ces déclarations solennelles à la France et à l'Europe, l'unité militaire et économique de l'Allemagne était aussi avancée et aussi connue qu'aujourd'hui. Depuis lors, il ne s'est produit d'autre fait nouveau que la circulaire de M. de Bismark sur l'entrevue de Salzbourg, l'adresse du Parlement du Nord et celles des députés Badois, Wurtembergois et Bavaois, demandant toutes l'entrée de l'Allemagne du Sud dans la Confédération.

La circulaire de M. de Bismark a d'abord vivement froissé nos susceptibilités. On l'avait généralement trouvée impertinente. C'est le mot dont s'étaient servis la *Presse*, le *Siecle* et presque tous les autres journaux indépendants, à l'exception de la *Liberté*, dans laquelle M. de Girardin la déclarait inoffensive. Ces susceptibilités ont été un peu calmées par les rectifications faites dans la première traduction, sur les observations de la chancellerie prussienne, et par les discours subséquents de M. de Bismark dans le Reichstag, disant tendant à établir que le mouvement unitaire de l'Allemagne du Sud est spontané, et qu'il s'impose à la Prusse plutôt qu'elle ne le provoque. Quoi qu'il en soit, les journaux qui sont les organes officiels de notre gouvernement, — le *Constitutionnel*, la *Patrie*, l'*Etendard* et le *Pays* lui-même, ordinairement si belliqueux, — déclarent à l'envi que la circulaire de M. de Bismark, étant une œuvre allemande, destinée aux cours allemands seulement, ne dit rien qui ne fût naturel et qui dût nous froisser. Ils affectèrent de s'en montrer même satisfaits. Telle était donc l'impression que le gouvernement en avait ressentie, ou voulait paraître avoir ressentie.

Sur ces entrefaites s'est produit l'incident de Garibaldi, et la fermeté déployée par notre chancellerie italienne, ne s'explique que par l'ajournement de tout conflit entre la Prusse et nous. Sans cela, nous y aurions regardé à deux fois, avant de nous exposer à nous brouiller avec le cabinet de Florence et à le jeter dans les bras de la Prusse. De son côté, M. Rattazzi se serait probablement montré plus rétif à nos représentations, s'il nous avait sus à la veille d'une lutte avec la Prusse et la Russie. Pourquoi ait mieux aimé rompre avec le parti garibaldien qu'avec nous, il faut qu'il nous sache libres de nos mouvements. Voilà l'induction que je tire de cet incident, au point de vue général. Il paraît certain que nous nous préparons à envoyer des troupes à Civita-Vecchia, dans le cas où Garibaldi aurait franchi la frontière des Etats Romains. Du moins, nous l'avions déclaré au cabinet de Florence. Que cela ait été une déclaration purement comminatoire ou sérieuse, elle n'est pas moins un veto aux inspirations italiennes touchant Rome, et, je le répète, nous ne pouvons être aussi naïvis-à-vis de l'Italie qu'en étant décidés à rester en paix avec l'Allemagne. Alors, le cabinet de Florence paie en quelque sorte pour celui de Berlin: en tout temps, les petits n'ont-ils pas payé pour les gros?

Cette interprétation, je le sais n'est point celle de certains journaux impérialistes, tels que la *France* et l'*Époque*. Ils refusent de croire que l'empereur se résigne à laisser faire l'unité allemande sous la domination de la Prusse et à accepter une position qui serait, à leurs yeux, un amoindrissement et une humiliation. Ces

feuilles croient que la France est assez forte pour pouvoir se passer de l'alliance de l'Italie et pour la contraindre à respecter la convention du 15 septembre, comme elle contraindra la Prusse à respecter le traité de Prague. La fermeté montrée dans un cas leur paraît une garantie de celle que l'on montrera dans l'autre, et comme l'unité allemande est sortie de l'unité italienne fautive imprudemment par nous, ces feuilles espèrent que, si la guerre s'engage, nous déferons du même coup ces deux unités également ingrates et dangereuses.

Mais si cette œuvre de démolition serait facile en ce qui regarde l'Italie, où l'unité n'a produit encore que des surcroûts d'impôts, et où les gouvernements déchus ont conservés de nombreux partisans, il n'en serait pas de même de l'Allemagne où le mouvement unitaire ne rencontre d'hésitations que dans le Wurtemberg et la Bavière. Le meeting du parti grand-prussien à Stuttgart a eu sa contre-partie. La *Volks partei* a tenu à son tour un meeting dans lequel un vote de défiance a été émis contre le premier ministre du Wurtemberg, et contre l'organisation militaire prussienne. La même assemblée a réclamé la convocation d'une assemblée constituante.

A Munich, un revirement assez marqué semble s'être opéré dans les tendances prussiennes du roi et du prince de Hohenlohe. Le changement de front a été révélé par la publication de la *Presse de l'Allemagne du Sud*. Cette apparence de défection a suffi pour exciter les ardeurs des annexionistes du nord. C'est là une des causes principales des manifestations unitaires qui ont éclaté au sein du Reichstag de la Confédération du Nord, et qui ont eu pour but de venir en aide aux annexionistes du sud.

Ceux-ci sont les plus audacieux, parce qu'ils sont sûrs de l'appui de la Prusse, tandis que leurs adversaires ne sont pas sûrs de l'appui de la France. Les gouvernements de Munich et de Stuttgart seront donc entraînés par le torrent, et la France se trouvera en face d'une Allemagne rendue compacte par le ciment prussien. Ceux qui croient que Napoléon ira se heurter inconsidérément à cette muraille se font la plus fausse idée de son tempérament prudent, tempérament et résigné aux choses fatales. Ce n'est pas la question de droit qui l'arrête, comme quelques-uns se plaisent à le dire, c'est la question de risque.

En effet, M. de Girardin l'a parfaitement établie, la France a le même droit que la Prusse. Celle-ci n'a consulté que son intérêt en s'emparant du Hanovre, de la Hesse, et de Francfort. Elle n'a pas plus demandé la permission à l'Europe que le Piémont en s'emparant de la Toscane, de Parme et de Naples. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a en de droit véritable que celui du plus fort.

De même que ces deux puissances, la France a le droit d'élargir et de reculer sa frontière, si elle se croit menacée par l'agrandissement de la Prusse. Le droit de la France, c'est celui de l'intérêt national appuyé sur la force et consacré par la victoire. Ce droit, qui a donné naissance à tous les Etats existants, paraissait éteint en Europe depuis 1815; l'Italie et la Prusse l'ont fait revivre à leur profit. Rien n'empêche donc la France de le faire revivre en son honneur, rien que le danger de l'entreprise. Le risque est-il plus grand que l'avantage? Toute la question est là pour Napoléon III, et la question ainsi posée est facile à résoudre.

En voulant reprendre les frontières du Rhin, il aurait contre lui l'Allemagne entière. Cela ne serait pas très effrayant, si l'Allemagne restait seule en face de nous, car nous en avons eu plus d'une fois raison sous le premier empire. Mais derrière la Prusse et ses confédérés arriveraient probablement la Russie et peut-être

même l'Autriche, entraînée par ses huit millions d'Allemands. Contre cette ligue, nous n'aurions aucun allié. La partie serait par trop inégale et Napoléon fut trop prudent pour la jouer. Il faut attendre donc qu'elle puisse être portée sur un autre terrain que celui de l'unité allemande, dont je suis convaincu qu'il a pris son parti. A dire vrai, cette unité est faite en réalité, depuis le jour où l'Allemagne du Sud s'est liée à celle du Nord par des traités d'alliance offensive et défensive et par le rétablissement de l'union douanière. Ce qui reste à faire n'est plus qu'un mot qui n'aggraverait en rien le fond des choses. Ayant subi le principe, il serait puéril de s'opposer tardivement, et par la force, à ses conséquences inévitables. Je crois donc que Napoléon laissera la Prusse achever son œuvre, sauf à saisir la première occasion favorable que l'avenir lui offrira pour la défaire, ou du moins pour obtenir des compensations équivalentes.

Cette occasion peut lui être offerte dans le cas où la Russie, comptant sur l'appui de la Prusse, croirait le moment venu de mettre la main sur la Turquie. C'est là une éventualité qui ne serait pas très improbable, si l'on s'en rapportait aux versions qui ont été publiées sur la conversation de l'empereur Alexandre avec Fuad Pacha. Même en admettant que ces versions aient été exagérées, on reste convaincu que la Russie supporte impatiemment les liens que lui a imposés le traité de Paris et qu'elle aspire au jour où elle pourra les briser.

Quand ce jour lui paraîtra venu, l'Angleterre n'aura d'appuis contre ce péril que dans la France et l'Autriche, et cette fois une triple alliance sérieuse sera formée, qui pourra et devra refaire la carte de l'Europe dans des conditions autres que celles d'aujourd'hui.

Voilà un des côtés par lesquels la Prusse sera vulnérable.

Il y aura aussi l'occasion de la Hollande qu'elle voudra quelque jour absorber, pour étendre ses frontières jusqu'à la mer et développer sa marine.

Avec l'ambition prussienne cette tentative est inévitable. Mais alors nous ne serons pas seuls à lui résister. Ce n'est donc pas de front que Napoléon osera attaquer l'Allemagne, ce sera quand elle lui présentera le flanc sur un terrain non allemand.

On prétend que l'empereur reprend l'idée d'un congrès européen, et que cette idée est accueillie favorablement par toutes les puissances, excepté la Prusse, laquelle le gouvernement français aurait alors déclaré qu'il ne lui laisserait pas franchir la ligne du Mein. Si l'empereur est décidé à la guerre, cet appel préalable à un tribunal européen serait, en effet, une mesure très habile. Elle mettrait de notre côté la modération et le droit que nous avons eu déjà dans l'affaire du Luxembourg, et dont nous avons eu le tort de ne pas nous prévaloir; mais si l'empereur a laissé échapper cette occasion, comme tant d'autres, c'est qu'il n'aurait pas dans ses idées d'en profiter. Je doute donc qu'après avoir poussé l'abnégation si loin vis-à-vis de la Prusse, il change tout à coup de ton et lui signifie un ultimatum basé sur la ligne fantastique du Mein. Cette ligne n'est plus qu'une chimère, quand on ne l'a pas fait pour des réalités.

On parle aussi de la continuation de nos armements. Cela prouve tout simplement qu'ils ne sont pas encore arrivés au point que réclament la prudence et l'incertitude de l'avenir. C'est là, du reste, le grand malheur de la situation actuelle, qu'on ne peut être sûr ni de la paix, ni de la guerre, et qu'il y a un risque presque égal à se résigner à l'une ou à l'autre.

On parle enfin de changements dans notre cabinet; M. Drouyn de Lhuys reprendrait le portefeuille des affaires étrangères des mains de M. de Montier, que l'on dit au-dessous de sa position. Mais quelle importance apporter à des changements de personnes dans un gouvernement dont le souverain est seul maître en fait et responsable en droit? Pour qu'un changement eût quelque portée, il faudrait qu'il se fit non sur des noms d'hommes, mais sur le fond des choses, c'est-à-dire sur la constitution. Mais le jour où le corps législatif aura une influence sérieuse sur la conduite de nos affaires, la guerre sera encore moins probable qu'aujourd'hui car il n'y aurait point au palais Bourbon une majorité qui osât la voter. Cette conviction, entre, je le crois, pour beaucoup dans les hésitations de l'empereur, qui ne peut plus, après les derniers échecs de sa politique personnelle, engager le pays dans une lutte où il s'agirait de son intégrité territoriale, sans l'approbation explicite de ses représentants, et qui ne veut pas s'exposer à un refus de

concours équivalent pour lui à une abdication.

Quoiqu'il en soit, ces incertitudes paralysent les affaires en paralysant la confiance, et nous semblons être à la veille d'une crise économique et commerciale très sérieuse. Une panique véritable s'est déclarée à la Bourse aujourd'hui, pour la liquidation du mois. On s'est préoccupé du voyage à Berlin du général Fleury, le confident intime de l'empereur. Mais cette mission du général atteste, il me semble les efforts sincères de l'empereur pour amener la Prusse à accepter l'arbitrage d'un congrès, et si, comme on le dit, toutes les autres puissances l'acceptent, la Prusse n'osera pas être seule à s'y refuser. On a parlé aussi d'une insurrection à Rome; mais rien n'est venu jusqu'à présent confirmer ce bruit dénué de vrai semblance. L'arrestation de Garibaldi a arrêté, du même coup, la révolution dont il était l'âme, et l'acte de vigueur de M. Rattazzi a causé trop peu d'émotion en Italie pour en causer beaucoup à Rome. Les émissaires garibaldiens doivent, au contraire, y avoir été démoralisés en voyant leur chef mis aux arrêts sans plus de peine que s'il s'était agi d'un conspirateur vulgaire. On l'a relâché, il est vrai, depuis, sans conditions, d'après ce qu'il a écrit; mais cette relaxation est plus nuisible à son prestige qu'une détention prolongée. Elle montre que M. Rattazzi ne le craint pas. Je crois Garibaldi tombé désormais au niveau du général Prim qui vient d'être réintégré à sa place d'accusateur de ses complices infidèles, pour justifier son apparente inaction.

Nous saurons à quoi nous en tenir sur tous ces points le 15 novembre, jour assigné à la reprise de la session législative.

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 23 Octobre 1867.

REVUE.

Dix-huit députés du Bas-Canada ont été élus pour les deux chambres. Ce sont MM. Cartier, Langevin, Chauveau, Dunkin, Beau-rien, Cauchon, Irvine, Ross, Simard, DeNiverville, Blanchet, Joly, Belle-rose, Gaudet, Gendron, Tremblay et Fortin, puis M. Sénécal qui représente deux Comtés, celui d'Arthabaska dans les Communes et celui d'Yamaska dans le parlement local.

On commence déjà à reconnaître l'inconvénient du double mandat contre lequel, lors des élections, nous nous sommes si fort élevé dans ce journal. En effet, le parlement fédéral doit se réunir le 6 du mois prochain et il devra, dit-on de toutes parts, hâter ses travaux, afin de permettre aux législatures locales de se réunir, plusieurs des députés aux Communes l'étant de même aux législatures locales. Ce double mandat est un non-sens et constitue en outre une humiliation pour le pays. Il tend à établir qu'il n'y a pas suffisamment d'hommes en état de représenter le peuple puisqu'il faut imposer deux charges de cette importance sur les épaules d'un seul. Nous n'en dirons pas davantage ne voulant pas répéter ici toutes les raisons et indiquer tous les motifs qui nous rendent décidément opposé au double mandat, ayant déjà envisagé la question sous toutes ses faces. Mais nous rappelons aux députés à la législature de la Province de Québec, qu'ils ont le droit et qu'il est de leur devoir de couper court à cet abus et d'abolir de suite le double-mandat, suivant en cela le bon exemple donné par les provinces maritimes. Ceux qui ont, à dessein, laissé cette lacune dans la constitution, ont donné pour motifs qu'ils ont par là voulu accorder la facilité au peuple de profiter des services et de l'expérience de quelques uns de nos premiers hommes d'état. Le motif peut être discutable, mais l'application que l'on a faite de la chose elle-même ne l'est pas.

En effet, à deux ou trois exceptions près, ceux qui ont obtenu l'imposition du double mandat, ne sont pas de force à dire que sans l'expérience et les talents dont ils prétendent avoir le monopole, le Bas-Canada, voire même la confédération eussent été en grand danger de périr! Et si la presse ne se fut pas si fort élevée contre cette imposition, si l'opinion publique ne se fut pas montrée si opposée à cette injustice à tous les points de vue, que de nullités qui, voyant cela, n'ont pas osé s'afficher au grand

jour, auraient essayé d'enlever le double mandat, parce qu'il représentait pour eux une double affaire d'argent et d'ostentation! En effet, le bon sens est si contraire à cette imposition, que dans tous les comtés même qui ont nommé un seul député pour les deux chambres, à deux ou trois exceptions près, il y a eu de l'opposition, et ceux qui ont emporté le double mandat n'ont réussi qu'après bien des efforts et en raison de la popularité personnelle qu'ils ont su s'acquérir. Quelques-uns d'eux, malgré cela, n'ont obtenu que de faibles majorités, ce qui démontre que la presque totalité de notre population est décidément hostile au double-mandat. Il devra donc, dès la première session, être proposé une loi dans notre législature locale, dont l'effet sera de rendre un député aux Communes, voire même un Sénateur au cas qu'il n'aurait un autre Guévremont—inhabile à siéger dans le parlement local et vice versa, et les plus que les adversaires du double mandat pourraient concéder, serait de ne donner effet à la loi abolissant le double mandat, qu'après le premier parlement ou après une dissolution, le cas échéant. C'est ce à quoi la plupart de ceux qui aujourd'hui ont obtenu le double mandat, sans profit pour le public, ne pourraient pas s'opposer puisque l'un des motifs, et on peut dire la seule raison qu'ils ont fait valoir en faveur de cette concession, lors des élections et une des conditions mêmes de l'octroi en leur faveur du double mandat, a été qu'il ne devait durer que pendant le premier parlement et l'on ajoutait même pour faire impression sur les plus sceptiques, qu'une loi serait passée abolissant le double mandat. Nous espérons donc que cette loi sera en effet proposée et adoptée à la première session de notre parlement local, ce qui donnera de suite à notre gouvernement local un cachet d'indépendance du gouvernement fédéral qu'il doit avoir et qu'il n'aurait pas sans cela, et en même temps cela donnerait plus de valeur et de prestige à notre gouvernement local, en le débarrassant de cet état d'infériorité et d'amointrissement dans lequel on voudrait le reléguer, afin sans doute de préparer plus tard les voies à l'union législative qui est le but des aspirations d'un certain nombre d'hommes marquants dans notre politique et dont quelques uns n'ont pas été tout-à-fait étrangers à la création de la nouvelle constitution.

La presse devra sur ce point tenir l'opinion publique en éveil et forcer par là même la main à ceux de nos députés qui se trouvant heureux dans leurs fauteuils à double-siège voudraient naturellement que le bénéfice qu'ils retirent de leur position leur fut continué.

Correspondances.

On nous écrit du Comté d'Yamaska :

M. L'Editeur.

La réponse à ma question que vous avez eu la complaisance de faire, et de publier dans votre No. 16 peut être indubitable.—Mais permettez encore que j'ajoute pour plus ample satisfaction : "un électeur qualifié en 1861—porté à la liste électorale, ayant vendue la propriété sur laquelle était établie sa qualité d'électeur, peut-il voter en 1867, sur une autre propriété acquise en 1862 ou 1866 sur la même liste? Peut-il voter de même sur une valeur annuelle d'au moins vingt piastres acquise depuis 61 à 67?—Et, y a-t-il intention ou obligation par la loi que cette nouvelle qualification soit dans la même paroisse ou dans le même comté? Vous me permettez j'espère un peu plus tard, mes réclamations ou observations sur votre première opinion. Car enfin vous le savez, monsieur; du frottement des esprits nait toujours plus ou moins de lumières.

Encore une fois, veuillez obliger UN AMI.

(Nous pensons que l'électeur dont le nom est inscrit et qui vote comme propriétaire doit être propriétaire lorsqu'il donne son vote; s'il vote comme locataire il doit posséder également cette qualification lorsqu'il vote. Quand même il aurait changé de maison dans l'intervalle, cela ne peut pas lui ôter son droit de vote, s'il vote comme locataire et paye le montant voulu comme tel, ou une valeur annuelle d'au moins \$20.

Nous pensons aussi que, dans le cas supposé par notre correspondant, l'électeur qui vote doit être propriétaire ou locataire sui-

vant le cas, dans la localité où se trouve la liste qui porte l'inscription de son nom comme électeur. RED. G. S.)

St. David, 19 Octobre 1867.

M. l'Editeur,

Je ne sais si je dois au moins vous féliciter sur le nombre, sur l'habileté ou le savoir de vos correspondants, mes adversaires, MM. Veritas, Pietro Passepartout, Un Electeur, Brise Culotte, etc., ou de décliner cette tentation, vous laissant le loisir, ainsi qu'à vos nombreux lecteurs, l'occasion de le faire comme bon vous semblera. Après deux secondes de réflexions, j'adopte cette dernière idée, que vous trouverez vous-même le plus rationnelle, j'en suis persuadé monsieur.

Permettez-moi seulement d'ajouter que M. Vilbrun alias Provencher doit s'estimer heureux d'avoir pour défenseurs de tels hommes, d'aussi valeureux champions!... de sa cause. M. Vilbrun doit faire des projets et nourrir grand nombre d'espérances pour une future lutte électorale dans le Comté d'Yamaska... avec de pareils jouteurs.

Je vous déclare, M. l'Editeur, dans ma dernière, mon intention de ne point revenir sur le sujet de l'élection du Comté d'Yamaska; je suis disposé à tenir ma promesse, vis-à-vis surtout de ces correspondants, qui ne raisonnant pas, n'intéressent personne. J'ai dit ce que je croyais devoir dire pour ma justification et celle de mes amis politiques, l'on ne contredit point mes avancées, l'on ne dit rien qui en vaille la peine. Or donc, plutôt que d'écrire ou de parler pour ne rien dire, il vaut infiniment mieux garder le silence. Sur cela, je me tais.

Veuillez me croire, M. l'Editeur, Votre humble serviteur, MOE FORTIER.

ST. PIERRE DE DEGUIR. 21 Oct. 1867.

M. le Rédacteur.

Les Correspondants pullulent par le temps qui'il fait, sur l'élection du comté d'Yamaska. C'est Pietro Passepartout, Veritas, un Electeur, c'est même Brise Culottes... Vraiment ce nom est parfaitement choisi, parfaitement adapté à l'auteur; car qui voit une paire de culottes Brisées voit la figure de Brise Culottes; un œil de travers et l'autre à l'envers.

Vos correspondants, Monsieur, ne tiennent point à la question, ils ne répondent point aux avancées de notre représentant, ne respirent point l'air de la vérité.

Ont ils d'ailleurs répondu aux avancées de Basile, sur la votation de cette Paroisse? pas un seul mot. Où sont ils? dans la vague. Il font des menaces et provocations, veulent appeler de l'élection de M. Fortier et le faire mettre à la porte de la Chambre des Communes; et même quelques uns de ces correspondants faisaient dernièrement circuler les bruits que M. Fortier, était déjà chassé de son siège. Pauvres mortels!! Comme ils se trompent et cherchent à tromper les autres.

Avez le donc pauvre Veritas, tu n'es qu'un fielle menteur et toi Pietro Passepartout, conviens sans cérémonie que l'eau est maintenant trop froide pour te déshabiller..... et t'y mettre, n'est ce pas? et vous Electeur et Brise Culottes!! ils vous faut bien faire de méchants écrits quand vous ne donnez point de méchantes pilules..... l'on vous connaît aussi bien que l'on connaît votre.

BASTIE.

Nouvelles Européennes.

(Par le Câble Transatlantique.)

Florence, 18 au soir.—Les dernières nouvelles du territoire Romain décrivent la situation comme très-sérieuse. Les garibaldiens traversent les frontières chaque jour et se dirigent aux rendez-vous des insurgés. Plusieurs habitants du territoire romain et bon nombre d'autres se joignent aux insurgés. Ces derniers ont capturé la ville d'Orte, située à 15 milles à l'Est de Viterbe sur la rive droite du Tibre, ce qui leur donne la possession du Chemin de fer et ils se sont assurés des communications entre Rome et Florence.

Des nouvelles venues du parti papal à Rome, rapportent la défaite des insurgés par les troupes pontificales. La presse italienne ainsi que le peuple demandent presque unanimement l'occupation de Rome par le gouvernement d'Italie. Les officiers de Victor-Emmanuel continuent d'arrêter les garibaldiens lorsqu'ils

tendent de passer les frontières romaines. Une escadre royale de 8 vaisseaux cuirassés va être envoyée dans les eaux romaines.

Paris, 8 au soir.—Napoléon et ses ministres se plaignent que les efforts de Victor-Emmanuel pour faire respecter les conditions de la convention de septembre, concernant l'inviolabilité du territoire pontifical, ne sont pas assez vigoureux et efficaces. On craint un conflit entre les troupes françaises et italiennes qui doivent être envoyées à Rome.

Londres, 18 au soir.—On rapporte qu'une révolte a eu lieu à Rome hier soir, et qu'une grande excitation règne à Florence.

Il est rumored que la France et l'Italie vont s'entendre pour occuper Rome conjointement.

Florence, 20.—Une députation composée des membres du conseil municipal de Rome, ayant à leur tête le sénateur de Rome, ont eu une audience du Pape et lui ont présenté une pétition signée par 12,000 citoyens de Rome, priant Sa Sainteté de donner son consentement à l'occupation de Rome par les troupes du roi Victor-Emmanuel.

Londres, 20 au soir.—Les dépêches officielles reçues de Rome, rapportent que deux batailles ont eu lieu entre les insurgés et les soldats du Pape, dans lesquelles ces derniers ont été victorieux. Les villes de Nérola et d'Orte, occupées antérieurement par les insurgés, ont été attaquées et emportées d'assaut par les troupes pontificales. La rumeur circule à Rome, que Rattazzi, le premier ministre du gouvernement italien a résigné.

Florence, 21.—Les rapports que Garibaldi est disparu de l'île de Caprera sont réitérés, et ne semblent rencontrer aucune contradiction. Rattazzi a résigné sa charge de chef du cabinet. Il sera remplacé par gen. Manobra. Quelques-unes des bandes insurgées demeurent encore sur le territoire pontifical, et l'évacuation n'est pas complète comme on l'avait d'abord rapporté.

Paris, 21.—Aucune réponse n'a été donnée par le roi d'Italie à l'ultimatum de l'empereur Napoléon.

Variétés.

La nouvelle est arrivée, hier soir, en cette ville, que la Commercial Bank a suspendu ses paiements.

Les journaux de Montréal nous apprennent qu'un terrible accident est arrivé en cette ville, samedi matin, qui jette dans le deuil la famille d'un de nos confrères, M. Royal, du Nouveau Monde.

Son père, M. Edouard Royal, respectable vieillard de 65 ans, travaillait à la maçonnerie de la nouvelle bâtisse St. Patrice, au coin de la rue McGill et de la rue des Fortifications, lorsque tout à coup, vers neuf heures, l'échafaudage sur lequel il était monté se brisa, et il tomba d'une hauteur de 60 pieds sur le pavé, se brisant le crâne. Quand on le releva, il était mort.

Une enquête a été tenue dans l'après-midi de la suite de laquelle le jury a rendu un verdict de "mort accidentelle." Le corps du défunt a été transporté hier après-midi à St. Paul l'Ermitte où il sera enterré ce matin.

M. Edouard Royal était maçon, et il a dû à une parfaite honnêteté ainsi qu'à une habileté dans sa branche d'industrie de pouvoir élever honorablement une famille nombreuse dont il reste encore quatre membres: l'un est notre distingué confrère du Nouveau Monde et une autre Religieuse Sœur-Grise en Oregon.

DRAME INDIEN.—Près des cascades de la rivière Columbia, dans l'Oregon, demeurait un vaillant guerrier Indien nommé Cos-té-o-la. Par ses prouesses à la guerre et sa sagesse dans le conseil, il était devenu le chef de sa tribu. Il vieillit couvert de gloire, entouré de sa famille, composée de sa femme et de sept enfants. Il n'aspirait plus qu'au repos éternel, lorsqu'un jour la nouvelle arriva au Wigwam qu'une tribu hostile s'avancait en répandant partout la terreur.

Un conseil fut convoqué, et les braves guerriers demandèrent au vieux chef de secourir le poids des ans pour marcher encore une fois à leur tête. Le feu de la jeunesse se ralluma dans le cœur de Cos-té-o-la; il courut au wigwam, endossa le harnais des combats, et s'élança au-devant des insolents envahisseurs. Le succès couronna son audace, et, avant la lune nouvelle, il revenait au village chargé de dépouilles et accompagné d'une cohorte de prison-

niers. Sa vieille squaw le reçut à bras ouverts. Mais quelle ne fut pas sa douleur lorsqu'elle vit que son époux avait choisi parmi les femmes de l'ennemi une jeune et belle esclave qu'il ramenait au wigwam. La jalousie et la haine entrèrent à l'instant dans son cœur, et elle ne respira plus que pour la vengeance.

Un jour que Cos-té-o-la avait été faire une excursion de quelques heures avec son canot sur la rivière, il fut étonné, en revenant, de n'entendre aucun bruit dans le wigwam, de ne voir personne alentour. Il entra et ses yeux furent frappés d'un horrible spectacle. Autour de lui gisaient ses sept enfants, le crâne ouvert par le fatal tomahawk. Du centre du wigwam descendait une corde de cuir, au bout de laquelle se balançait le corps inanimé de son épouse, tenant encore à la main une chevelure sanglante, toute pailletée de verroteries et d'ornements éclatants; c'était celle de la jeune captive, dont le cadavre était étendu dans un coin obscur du wigwam.

C'en était trop pour le vieux Cos-té-o-la. Il bondit comme un tigre blessé, se jeta dans son canot, pagaaya avec rage vers la tête des cascades, et se lança dans les profondeurs de l'abîme en poussant un cri désespéré qui roula d'écho en écho parmi les gorges des montagnes. La tribu enseveli avec les honneurs dus à leur sang les victimes de cette sauvage tragédie. Mais le corps de Cos-té-o-la n'a jamais été retrouvé! Seulement, les enchanteurs de la tribu disent, le soir, dans les réunions autour des feux nocturnes, que l'esprit du vieux héros apparaît parfois, aux rayons du soleil couchant, à travers les vapeurs irisées des cascades.

PROCÉDÉ HUMANITAIRE.—The American Artisan, de New-York, annonce une découverte des plus intéressantes pour les ménages :

"Un savant vient de trouver le moyen d'attendrir la viande la plus coriace; il agit tout simplement d'ajouter à l'eau qui bout, quand on a écumé le pot, deux cuillerées d'alcool pour un kilogramme et demi de viande."

Nous recommandons ce procédé à certains restaurateurs qui offrent généralement aux consommateurs des semelles de boîtes en guise de bifsteaks, et des rosbœufs fabriqués avec des indian rubbers réformés. Il est malheureux qu'il ne s'applique pas à l'espèce humaine comme un pot-au-feu. Quelle chance s'il suffisait de payer la goutte à sa femme — ou à celle d'autrui — pour l'attendrir! Mais, hélas; l'esprit ne fait pas le bonheur.

Naisances.

En cette ville le 21 courant, la Dame de Charles Dorion, Ecr, Avt, une fille.

Le 19 courant, en cette ville, la Dame de Jules Chevalier, Ecr, Régistrateur, une fille.

En cette ville le 17 courant, la Dame de Joseph Bourret, un fils.

QUELLE EST VOTRE MALADIE?— On peut signaler une certaine variété de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toutes le sens commun suggère que la médecine qui rend à cet organe toute sa vigueur est le vrai remède. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond: les Pilules de Bristol recouvertes de sucre. Les remèdes cathartiques sont nombreux, mais les neuf dixièmes ne procurent qu'un soulagement temporaire et un grand nombre sont dangereux. Il vaut mieux laisser la dyspepsie suivre sa voie que d'essayer de la guérir avec le mercure. Le remède ainsi appelé détruira le patient plus vite que la maladie. Il n'en est pas ainsi des pilules de Bristol qui doivent leur efficacité aux extraits végétaux. Si le foie est malade, elles le rendent à son état normal, si les intestins sont obstinés, elles les rétablissent, si l'estomac est incapable de digérer parfaitement, elles lui rendent sa vivacité. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES

De DEVINS sont une amélioration des temps modernes dans le traitement médical des enfants. Elles réunissent en elles-mêmes des qualités jusqu'à présent considérées incompatibles; étant aussi délicieuses au goût que la confiserie la plus délicate, aussi agréables à l'odorat que le frais parfum des fleurs printanières, et, d'un autre côté, d'une efficacité supérieure à tout autre

médicament de ce genre déjà découvert. L'enfant en bas âge, du tempérament le plus débile ou du goût le plus revêche, les savoures avec délices, et les mères de famille peuvent administrer ces Pastilles en toute sûreté, si comme nous n'en doutons pas, elle tiennent à soulager leurs enfants par la destruction des vers d'une manière certaine et complète.

AVIS.

L'Imprimerie de La Gazette de Sorel ayant augmenté et perfectionné son matériel, exécute avec soin et célérité tous les ouvrages d'impression typographique, dans les deux langues, et promptement, à meilleur marché qu'à Montréal. Nos lecteurs de la ville et des campagnes sont priés de nous donner la préférence. Rien ne sera négligé pour les satisfaire.



Avis.

Le BUREAU DE L'ÉDUCATION sera FERMÉ à MONTRÉAL le VINGT de ce mois et OUVERT de nouveau à QUÉBEC le CINQ NOVEMBRE prochain.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

A Vendre

- 10. UNE TERRE située dans la paroisse de St. François du Lac, Rang St. Antoine, de 3 arpents de front sur 33 arpents de profondeur, presque toute en culture, avec bonnes bâtisses.
20. Une Terre en bois, dans la paroisse de St. David, Rang de St. Henry, de 11 arpent de front sur 27 de profondeur.
30. Une autre Terre à bois dans la paroisse de St. Bonaventure, 5ème Rang, de 3 arpents sur 44 arpents.

ENVOIS AMÉRICAINS, — SCOMPTES.

DÉPARTEMENT DES FINANCES Douane, Québec, 6 mars 1865. IL est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, Ottawa, 23 Octobre 1867. EN conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 31 par cent, lequel pourcentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux États-Unis durant cette semaine.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de JOSEPH PELLETIER, Ferblantier de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu.

Les Créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée à mon bureau, rue du Roi, en la ville de Sorel, District de Richelieu, MARDI, le Cinquième jour du mois de Novembre prochain, à l'effet d'interroger publiquement le failli et pour le règlement des affaires relatives aux biens, généralement, du dit failli.

G. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel le 18 Octobre 1867—41.

Vente par autorité de Justice.

LUNDI, le quatrième jour du mois de Novembre prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Victoire, dans le District de Richelieu, sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre Dame Edwidge Lataille, ci devant de la dite paroisse de Ste. Victoire et actuellement de East Douglass, dans l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats Unis d'Amérique, et feu Alexis Désorcy dit Lincourt en son vivant demeurant en la dite paroisse de Ste. Victoire, savoir: Une Terre sise et située en la dite paroisse de Ste. Victoire, en la concession Hunterville ou Bellevue, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, prenant devant au chemin de Bellevue en profondeur aux terres du rang St-Pierre, d'un côté à Joseph Lataille et de l'autre côté à Alexis Lemoine avec une grange et une écurie y érigées.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné. H. St-LOUIS, N. P. Sorel, 18 Octobre 1867—2ins.

Bureau de l'Assurance Mutuelle CONTRE LE FEU DE COMTE DE MONTREAL.

EST DONNÉ par les présentes aux membres de la Compagnie, dont les Billets de Prime étaient en force le 8 de Mai 1865, date de la discontinuation des affaires de la Compagnie, qu'une répartition de 40 par 100 sur les dits billets de prime a été déclarée par les Directeurs, à l'assemblée du 25 septembre 1867, et est maintenant due et payable sans délai au Bureau de la Compagnie, No. 2, Rue St. Sacrement, Montréal.

EST AUSSI DONNÉ qu'une autre répartition de 10 par cent a été déclarée également le même jour par les Directeurs sur tous les Billets de Prime en force le 10 Octobre 1854 (date de l'incendie de grange de feu Frs. Quenneville à St. Laurent) et que cette répartition est aussi due et payable sans délai au Bureau de la Compagnie, No. 2, Rue St. Sacrement, Montréal.

REDUCTION DE PRIX. HISTOIRE DES ABENAKIS, PAR L'ABBE J. A. MAUREAULT. Le prix de vente est réduit de \$1.50 à \$1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de La Gazette de Sorel. 7 Octobre 1867.

Magasin de Verrerie ET DE VAISSELLE, RUE DU ROI, SOREL. (En face de l'imprimerie de La Gazette)

LE Soussigné désire informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin de Verreries, Vaisselle, porcelaine, service argenté, Vainigriers, Bûlliers, Couteaux d'argent, Etc., etc. Ceux qui nous visiteront auront lieu d'être satisfaits. Les ordres seront remplis avec diligence. JAS MAHON. 15 Août 1867.—3m.

MAISON DE PENSION PRIVÉE. Quelqu'un désireux d'avoir une bonne pension dans une maison privée, pourra s'adresser à ce Bureau, pour renseignements. Sorel, 20 juillet 1867.—

NOUVEAU MAGASIN ET NOUVELLES MARCHANDISES MAGASIN AUTREFOIS OCCUPE PAR J. H. WRIGHT, PLACE DU MARCHE, SOREL.

Le soussigné informe le public de Sorel et des environs, qu'il a ouvert un nouveau magasin, et qu'il a reçu un assortiment considérable de Marchandises Sèches du dernier goût. Il est amplement fourni D'Indiennes, Coton jaune, Shirting, Casimir noir, et il vend des habits confectionnés dans tous les goûts, ainsi que des Chaussures, Chapeaux, Casques, etc.

Ayant pris pour devise: Débit rapide et petits profits, il vend ses effets au plus bas prix possible, défiant de pouvoir s'en procurer de meilleurs nulle part à aussi bon marché. BONNES INDIENNES de 11 cts. à 18 cts. COTON JAUNE de 9 cts. à 16 cts. FLANELLE, toute laine, 20c. Venez voir et vous serez convaincu vous même que c'est le magasin ou vous pouvez acheter aux conditions les plus faciles. JOHN CARO.

A VENDRE, LA LIBRAIRIE DE LA "GAZETTE DE SOREL."

HISTOIRE des Abénakis, par l'abbé J. A. Maureault. Prix, \$1.00

LIFE INSURANCE! ESTABLISHED 1825. SCOTTISH PROVINCIAL Assurance Company, Incorporated by Act of Parliament. CAPITAL ONE MILLION STERLING INVESTED IN CANADA, \$500,000. HEAD OFFICE, MONTREAL.

DIRECTORS. Hugh Taylor, Esq., Advocate. Hon. Chas. Wilson, M. L. C. William Sache, Esq., Banker. Jackson Rae, Esquire Banker. A. DAVIDSON PARKER, Sec'y

LIFE DEPARTMENT. Attention is directed to the rate of premium adopted, which will be found more moderate than that of most other companies.

SPECIAL "HALF PREMIUM" RATES. Policies for the whole of Life, issued at Half Rates for the first five years, so adjusted that the policies are not liable to arrears of Premium. Age 25, yearly premium for £100.—£1. 1s. 9d., or for £500, yearly premium,—£5. 8 9d., at other ages in proportion. S. LAPALME, AGENT, SOREL. 22 déc. 1866.—ua

Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance, sinon \$2.50.

N. CASAUBON, NOTAIRE. Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. PROVOST RUE AUGUSTA. En face du Bureau de Poste. Ancienne résidence du Dr. Cadieux. Sorel, 8 Novembre 1866.—ua.

Liste des Lettres Bondy, Fautoux Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Septemb. 1867.

- Auclair Onésime, Labbé Louis, Allard William, Larochelle Michel, Blais Joseph, Martin Olivier, Benudry Ellenbeth, Milletis Eno, Brassard Aulicet, Mongeau Maxime, Couture Hermingilde, Mongeau De, Josephine, Caron Dame L. B., Picard Veuve, Eugénie, Chadelaine Olivier, Pagé Mr., Cournoyer J. Baptiste, Paul Marie, Carpentier Vve Adolp., Paul Joseph, Chabon Tudy, Polier Basile, Cardin Olivier, Picard Baptiste, Cardin Baptiste, Paul Louis, Findlay Water, Paul Maxime, Gaipey L. O., Query Marcelle, Grimard Joseph, Rigaud Paul, Gallagher Peter, Richer Narcisso, Gilant Joseph, Zuchawe Seine, Gauthier T., St Amand Henry, Higgins James, St Martin Baptiste, Keough John, Trempe Cyrille, Kerr Hugues, Thibault Léandro, Letendre Edouard, Thoin Joseph, Lavallée Paul, Trudelle Abraham, Lavallée Thérèse, Verville Fanny, Lemoine Delle Marie, Vendri Dil. Josephite, Lemay Urbain, Venne capt. Joseph, Leduc Pierre, Vill-maire C.

A. A. Lord Dépt. M. P. Sorel, 5 Octobre 1867.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de PROSPER LORD & Cie, FAILLI.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à Mardi le Cinquième jour de Novembre prochain inclusivement. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel le 16 Octobre 1867—4ins.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

En face de l'Imprimerie de La Gazette SOREL.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux pratiques, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver qu'il vendra à très bon marché. NARCISSE ARSENAULT, Sorel, 28 Septembre 1867.

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution. 25 septembre 1867.

P. BEAULAC Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1866.

GAGNON AVOCATS, SOREL. Bureau Rue du Roi, en face de l'Imprimerie de La Gazette de Sorel. Ces messieurs suivront les Circuits de Berthier et St. François et se chargeront des causes pour le District de Joliette. Sorel, 27 avril 1867.— 7av 66

The! The! The! ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.

La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement. Les Acheteteurs de thé en gros sauront de l'argent en achetant directement des Importateurs. Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport.

Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la maille, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine. Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la maille, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire. Nous ne chargerons pas de discompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, l'emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs, 90 lbs et de 100 lbs, le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs: Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal où toutes les qualités et les prix seront visibles.

BLACK TEA. COMMON CONGOU, Broken Leaf, Strong Tea, \$0.45 Fine flavoured new season, do., 0.55 Excellent full flavoured, do., 0.75 Sound oolong, 0.45 Rich flavoured do., 0.60 Very fine do. do., 0.75 Japan, 0.58 Very fine do., 0.75 GREEN TEA. Twankay, Common, \$0.38 Fine do., 0.55 Young hyson, 0.60 Fine do., 0.75 Superfine and very choice, 1.00 Fine Gunpowder, 0.85 Extra superfine do., 1.00 Reductions made to buyers of Five Chests and upwards. Il y a des réductions pour ceux qui héntent cinq caisses et plus 15 août 1867—1an.

LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL RUE DU ROI.

Le public trouvera constamment à cet établissement toutes espèces de fournitures d'écoles et de Bureau, telles que: LIVRES CLASSIQUES FRANÇAIS ET ANGLAIS, GRAMMAIRES LATINES, Brochures Françaises et Anglaises, CAHIERS D'ÉCRITURES AVEC OU SANS EXEMPLE, Plumes assorties.

DE TOUTES COULEURS, CIRE, PAIN À CACHETER, MUCILLAGES ET FINOSES PAPIER A DESSIN ET A MUSIQUE, CARTON. ET Une grande quantité de petits articles de goût pour bureau.

Ardoises, Crayons d'Ardoises, CRAYONS DE MINE Plumes et Manches assortis. PLUMES D'OIE ALMANACH ET CALENDRIERS POUR 1867 DE PLUS Livres D'HISTOIRES. — A U S I — MUSIQUE, choix et des plus nouvelles Etudes de Duvnoy, Czerney, F. Hunten's et autres.

MM. les Commissaires d'Écoles, MM. les gens de Professions trouveront un grand avantage en achetant à la LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL, vu la nouvelle réduction des prix et la facilité du transport. Tout ordre par la Maille sera rempli avec promptitude. Sorel, Février 1867

AVIS. LES soussignés se sont associés pour exercer leur profession dans le DISTRICT DE RICHELIEU sous le nom de "NOUSSEAU et DENERS." Ils tiennent leur bureau au Village de Berthier, à l'Hotel Gagnon. J. A. NOUSSEAU, A. DENERS, Avocats. Berthier 5 Novembre 1864 — 1an.

A VENDRE A BAS PRIX, à la Librairie de la "Gazette de Sorel." Un assortiment considérable de PLUMES D'ACIEN, PLUMES D'OIE, EN BOITES, PAPIER brun à enveloppe, ENCRE à écrire, LIVRES de comptes (day book), ENVELOPPES de toutes descriptions et de toutes grandeurs, glaces, s'tinges, intérieur en toile etc., etc. AU PLUS BAS PRIX QU'ON PEUT SE LES PROCURER CHEZ LES MARCHANDS DÉTAILLEURS de Montréal. Sorel, 29 Septembre 1866.

EN VOUS ABONNANT A LA GAZETTE ET PAYANT D'AVANCE, VOUS GAGNEZ LES FRAIS DE PORT. AVIS. Les Cultivateurs qui ne sont pas encore abonnés à "La Gazette" et qui préféreraient n'avoir qu'un Numéro par Semaine pourront avoir celui du Samedi pour UNE PIASTRE par Année.

